

RÈGLEMENT

INTERIEUR

Le présent règlement concerne toutes les activités proposées par E-Moto Aventure 05. Celui-ci doit être respecté sous peine de voir la séance interrompue. Toute séance interrompue à cause d'un comportement inadapté de personnes ou groupes responsables de manquements à la sécurité de tous ne sera ni reportée, ni remboursée.

Ce règlement est également disponible à l'accueil de E-Moto Aventure 05.



ARTICLE 1 : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

E-Moto Aventure 05 ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols de biens personnels avant, pendant ou après la randonnée et ne peut non plus faire l'objet d'aucune demande d'indemnisation à ce sujet.

Lors des activités, les participants seront couverts par leur assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient. Les personnes, et s'il s'agit de pilotes mineurs, leurs parents, leurs tuteurs ou autres responsables, sont responsables des dommages propres subis, aussi bien matériels qu'immatériels ou corporels et doivent s'assurer correctement en conséquence. E-Moto Aventure 05 ne pourra être tenu responsable, ou faire l'objet d'une demande d'indemnisation de la part des personnes assumant leur responsabilité légale.

Chaque personne est responsable de sa moto et s'engage à respecter les recommandations prescrites par E-Moto Aventure 05. Le code de la route s'applique lors des randonnées, ainsi chaque participant est pleinement responsable des accidents dans lesquels il sera impliqué.

Tout incident ou accident survenant à un participant ne saurait engager la responsabilité des organisateurs.

ARTICLE 2 : RESPECT DU RÈGLEMENT

Pour l'ensemble des règles reprises dans ce document, E-Moto Aventure 05 se réserve le droit d'appliquer des sanctions en cas de non-respect du règlement.

Toute personne participant à une activité organisée par E-Moto Aventure 05 accepte le présent règlement et s'engage à respecter et suivre les directives. Il est strictement interdit de se présenter pour une activité en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants. La société E-Moto Aventure 05 se réserve le droit de refuser toute personne qui se présentera pour une activité et qui ne respectera pas ces règles.

Lors des randonnées, les pilotes devront être titulaires du permis de conduire auto ou moto (BSR à partir de 14 ans) et devront respecter le code de la route.

En cas de non-respect des signaux ou des ordres du guide, de violences physiques ou verbales, d'imprudences manifestes ou de non-respect du présent règlement, des sanctions pourront être prises, allant de l'interdiction de participer à une activité encadrée par E-Moto Aventure 05, à l'exclusion et à un procès-verbal et des poursuites civiles, sans pouvoir prétendre aux remboursements des frais engagés.

Aucun recours n'est possible à l'encontre des décisions prises par E-Moto Aventure 05.

ARTICLE 3 : ENVIRONNEMENT ET AUTRES USAGERS

Le participant s'engage également à respecter la faune, la flore, la propriété d'autrui et à faire preuve de courtoisie envers les autres usagers du monde rural. La courtoisie et le respect des autres usagers doivent être la règle lors de votre randonnée. Il s'engage, en outre, à n'occasionner aucune nuisance ou dégradation de quelque sorte que ce soit.

ARTICLE 4 : ÉQUIPEMENTS ET TENUES OBLIGATOIRES

Le port du casque est obligatoire lors de toutes les activités organisées et encadrées par E-Moto Aventure 05, dès lors que la personne est en contact avec une moto, en mouvement ou à l'arrêt.

Les participants devront venir munis de :

- chaussures montantes ou semi-montantes fermées.
- vêtements longs de type pantalons et haut manches longues (les vêtements doivent couvrir l'intégralité du corps)

E-Moto Aventure 05 fournit aux participants des casques et des gants.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION ET HORAIRES

L'inscription à une randonnée s'effectue pour une moto. Il est impossible d'avoir plusieurs passagers par moto.

Avant de participer à une activité organisée par E-Moto Aventure 05, toute personne est dans l'obligation de :

- S'inscrire en ligne.
- Se faire enregistrer à l'accueil.
- Présenter son permis de conduire.
- Valider et signer le présent règlement.
- S'acquitter du montant de l'activité sélectionnée.

Les informations de carte bancaire demandées lors de votre inscription sur le site internet font office de prise de garantie et caution pour l'ensemble des personnes inscrites avec cette carte. Ces informations seront alors demandés par la plateforme Elloha pour deux raisons : en cas d'annulation ou non présentation à l'activité (voir conditions d'annulation) et en cas de casses matérielles provoquées sur les motos et le matériel mis à disposition.

E-Moto Aventure 05 se réserve le droit d'exclure un participant dont le niveau technique serait jugé insuffisant après le passage du test de mise en pratique sur le terrain. Il sera dans ce cas nous réorienté vers une séance découverte pour effectuer une prise en main avant d'envisager une séance plus technique. Si le participant refuse, il sera alors remboursé de ses frais d'inscription à la randonnée.

Si, pour une quelconque raison, un participant venait à interrompre la randonnée avant son terme, aucune indemnité ou réduction ne lui serait due

En cas de conditions météorologiques défavorables ou extrêmes, ou de bulletin régional d'alerte météo, l'organisateur se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter la randonnée.

E-Moto Aventure 05

